

L'Opinion  
mercredi 22 janvier 2025

## AUTRE

Ce que recommande le Comité scientifique pour éviter un nouveau fiasco de Bercy

Les neuf experts du Comité scientifique (1) chargés de contribuer à l'amélioration des prévisions budgétaires après le dérapage du déficit de 2023-2024 ont rendu une première copie. L'Opinion a pu y avoir accès en exclusivité.

Très technique, leur note de cinq pages liste les améliorations nécessaires pour éviter toute répétition d'un tel fiasco, sans se risquer à pointer des responsabilités. En 2024, l'écart entre les prévisions de recettes du gouvernement et la réalité a en effet atteint le chiffre stratosphérique de 42 milliards, soit 1,4 point de PIB, après plus de 20 milliards l'année précédente, en 2023.

Origines. Les rentrées d'impôt sur les sociétés ont été particulièrement surestimées. Au cours des auditions de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale, le rapporteur général de la Commission des finances, Charles de Courson, s'est plusieurs fois étonné que le ministère de l'Economie et des finances se contente de se fonder sur ses prévisions d'augmentation de l'excédent brut d'exploitation de l'ensemble des entreprises pour estimer les recettes d'impôts sur les sociétés. Les membres du Comité abondent en ce sens. « Il faut identifier quelques entreprises importantes, soit parce qu'elles contribuent beaucoup à l'impôt sur les sociétés, soit parce qu'elles sont représentatives, afin de suivre plus précisément les origines des variations d'acomptes d'impôts sur les sociétés, écrivent-ils. Cela est particulièrement facile pour les entreprises où l'État est actionnaire. Un meilleur suivi d'EDF, ou d'autres groupes dans le portefeuille de l'Agence des participations de l'Etat (APE), demande une meilleure coordination entre la direction générale du Trésor, l'APE et la direction générale des Finances publiques. » Toujours en matière d'impôt sur les sociétés, le Comité recommande de demander à un sous-ensemble d'entreprises « une prévision de leur bénéfice fiscal en France (pas leur bénéfice mondial consolidé) avec les deux derniers acomptes (septembre et décembre) en leur faisant comprendre que cette prévision ne les engage en rien du point de vue fiscal pour ce qui est de l'acompte de septembre ». Mais cela risque d'augmenter la charge administrative sur ces entreprises.

En ce qui concerne les dépenses des collectivités locales, qui ont elles aussi été mal anticipées, ils suggèrent « de tenir compte du niveau de trésorerie accumulée et des recettes fiscales locales, en prêtant plus d'attention à l'analyse des budgets et en interrogeant un échantillon de collectivités ». C'est en effet probablement parce que les collectivités n'ont pas pu investir pendant la crise Covid qu'elles ont enclenché ensuite un mouvement de rattrapage sur leurs dépenses d'investissement les années suivantes, creusant le déficit public au sens de Maastricht en puisant dans leur trésorerie accumulée.

Les experts relèvent au passage que la sous-estimation de leurs dépenses dans le programme de stabilité d'avril 2024 vient du fait que les chiffres n'ont pas été actualisés par rapport au budget de l'automne « alors même que les mesures du projet de loi de finances visant à les encadrer n'avaient pas été adoptées par le Parlement ». Une critique à peine voilée de ce choix politique.

Transparence. Les spécialistes qui multiplient ainsi les recommandations techniques, recommandent au passage de meilleures études d'impact lors de l'instauration de mesures fiscales nouvelles. Le rendement de la contribution sur la rente inframarginale des producteurs d'électricité (une taxation exceptionnelle) s'était par exemple révélé largement inférieur aux prévisions de Bercy, même si les prix de l'électricité s'étaient effondrés entre-temps, ce qui avait réduit, en miroir, des dépenses associées.

De manière générale, ils préconisent d'améliorer la transparence concernant les hypothèses retenues par les administrations de Bercy pour établir leurs prévisions de recettes.

(1) Laurent Bach, professeur de finance à l'Essec ; François Ecalte, ancien magistrat de la Cour des comptes ; Olivier Garnier, chef économiste de la Banque de France ; Xavier Jaravel, professeur à la London School of Economics ; Valérie Plagnol, présidente du Cercle des épargnants ; Camille Landais, président du Conseil d'analyse économique, **Xavier Ragot, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques**, Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee ; Ludovic Subran, responsable des investissements et chef économiste d'Allianz.

Au sujet des dépenses des collectivités locales, qui ont elles aussi été mal anticipées, il est suggéré « de tenir compte du niveau de trésorerie accumulée et des recettes fiscales locales, en prêtant plus d'attention à l'analyse des budgets et en interrogeant un échantillon de collectivités »